

## PROPOSITION DE COMMUNICATION

Colloque "Structures d'exploitation et exercice de l'activité agricole"  
SFER, 12 et 13 février 2015, Rennes

### **Une évolution contrastée de l'agriculture familiale en Europe : une comparaison France-Serbie**

Auteurs: Bernard Del'homme (Univ. Bordeaux, ISVV), Adeline Alonso Ugaglia (Univ. Bordeaux, ISVV), Slobodan Ceranic (Faculty of Agriculture, Belgrade), Mirjana Mijailovic (Faculty of agriculture, Belgrade).

Auteur correspondant : Bernard Del'homme - 1, cours du Général de Gaulle - CS 40201, 33175 Gradignan Cedex, France - [bernard.delhomme@agro-bordeaux.fr](mailto:bernard.delhomme@agro-bordeaux.fr)

Thème du colloque : Analyse historique des formes d'exercice de l'activité agricole

Résumé : le concept d'agriculture familiale est encore dominant en Europe. Malgré une définition imparfaite en incomplète, il se retrouve, avec ses similarités et ses différences, omniprésent dans des pays contrastés que sont la France et la Serbie. Mais il est en déclin, dans chaque pays, pour des raisons différentes. Et bien qu'avancé comme un "modèle" dans les discours politiques, il ne retrouve pas supporté dans les politiques agricoles nationales comme Européenne. Il semble pourtant constituer une voie intéressante pour promouvoir un modèle d'agriculture durable.

Mots clés : Agriculture familiale, France, Serbie, Politique agricole.

#### Introduction

En Europe comme dans l'ensemble du monde, l'agriculture familiale se trouve au cœur des transformations mais aussi des contradictions contemporaines de l'agriculture. Elle y constitue encore la principale forme d'organisation de l'agriculture, mais la dimension « familiale » y connaît des acceptions et des évolutions diverses. Les contours de l'agriculture familiale demeurent imparfaits, car devant traduire des réalités souvent contrastées, à l'intérieur d'un même pays comme d'un pays à un autre.

En Europe, les changements entraînés par la Politique Agricole Commune (PAC) dans l'agriculture lors des 50 dernières années ont bouleversé les structures et les fonctions des exploitations. L'intégration de nouveaux Etats membres a de son côté accru la diversité des exploitations rencontrés. Le dernier élargissement à l'Est avec les Pays d'Europe centrale et orientale (PECO), illustre cet accroissement de l'hétérogénéité des types d'exploitations. Dès lors la caractérisation de la notion d'exploitation familiale à l'échelle Européenne devient une tâche ardue, qu'il est nécessaire de regarder en prenant en compte les principales évolutions rencontrées.

Le terme est pourtant très souvent mis en avant dans les intentions politiques affichées à l'égard de l'agriculture, comme s'il exprimait une réalité facile à comprendre et à appréhender. Et il est surtout affiché comme une valeur à promouvoir ou à défendre. Partant de ces trois constats, la difficulté de caractériser le modèle familial en Europe, l'importante évolution observable ces 30 dernières années, l'utilisation fréquente de l'agriculture familiale dans les intentions politiques, nous avons voulu regarder comment pouvaient se traduire ces constats en les appliquant à deux situations contrastées : la France, premier pays agricole de l'Union

Européenne (UE) et co-fondateur de la PAC, et la Serbie, dernier grand état agricole des Balkans, candidat à l'UE.

Trois questions, en relation avec l'agriculture familiale, méritent en effet d'être éclairées en Europe, en s'appuyant sur ces deux exemples :

- Le concept d'agriculture familiale Européenne a-t-il une réalité ?
- Quelles situations et quelles évolutions contrastées peut-on voir en examinant deux pays comme la France et la Serbie du point de vue de l'agriculture familiale ?
- Un modèle d'agriculture familiale est-il intéressant à promouvoir en Europe et comment la PAC peut-elle prendre en compte ce modèle ?

Notre contribution est organisée autour de ces trois questions. Dans une première partie, nous observerons, après avoir rappelé les critères qui la caractérisent généralement, la situation de l'agriculture familiale dans les deux pays, à partir des données disponibles. Ces données seront replacées, notamment pour la Serbie, dans un contexte historique moins connu que celui de la France, et qui permet de mieux comprendre la situation et de souligner les évolutions modifiant le contour "familial". Si elle domine largement, l'agriculture familiale en France comme en Serbie, reste insuffisamment définie, et surtout confrontée à des changements touchant à son identité. Puis, à l'aune de ces questionnements, nous regarderons comment les politiques agricoles des deux pays, comme la PAC, ont plus utilisé le terme familial comme emblème que comme élément déterminant de leurs orientations, expliquant sans doute les incertitudes actuelles. Nous tenterons du coup de préciser en quoi un modèle d'agriculture familiale européen pourrait trouver sa place, en achevant sa caractérisation et en en faisant un axe des futurs politiques agricoles.

## **I L'agriculture familiale en France et en Serbie : l'histoire d'une fin programmée ?**

Pour aborder l'agriculture familiale en France et en Serbie, nous présentons dans une première section les définitions, les concepts et la grille de lecture que nous mobilisons pour notre analyse de l'évolution de l'agriculture familiale, puis dans une deuxième section nous décrivons l'état des lieux de l'agriculture familiale en fonction des données disponibles dans ces deux pays ; avant d'analyser dans une troisième section les similitudes et différences que l'on retrouve dans les deux pays. Nous interrogeons alors le concept d'agriculture familiale et son évolution à l'aune d'une comparaison de l'évolution des formes d'exercice de l'activité agricole en France et en Serbie, de manière relativement originale en termes d'espace géographique considéré.

### **I.1 L'agriculture familiale <sup>(1)</sup>, un concept polysémique**

Bien que l'agriculture familiale constitue encore la principale forme d'organisation de l'agriculture, il n'existe pas de définition unique et faisant consensus autour de ce concept. La dimension « familiale » y connaît des acceptions et des évolutions diverses. La notion d'agriculture familiale recouvre une multitude de dimensions, aussi n'est-il pas aisé d'en donner une définition. Malgré des travaux et efforts de définition (Hervieu, Purseigle, 2009; 2013; Bélières *et al.*, 2013), les contours de l'agriculture familiale demeurent imparfaits, car devant traduire des réalités souvent contrastées, à l'intérieur d'un même pays comme d'un pays à un autre. A la FAO, la Division de la parité, de l'équité et de l'emploi rural s'est

---

<sup>(1)</sup> par souci de ne pas trop complexifier le travail, nous ne traiterons pas ici du concept de famille, qui mériterait pourtant une clarification. La conception de la famille n'est pas la même partout. Dans nos pays occidentaux, de nouvelles formes toujours plus répandues apparaissent à côté du modèle de la famille traditionnelle, comme les familles monoparentales, les familles recomposées, les parents en union libre, les couples mariés sans enfant, les partenariats enregistrés avec ou sans enfant. Nous engloberons toutes ces formes dans l'acception familiale.

penché sur la question de ce qu'est une «exploitation familiale» lors d'un séminaire. Cela a permis de relever 36 définitions données par la science, des programmes gouvernementaux ou des ONG (ESW, non datée). Les diverses définitions mettent l'accent sur différentes caractéristiques des exploitations familiales et se contredisent sur certains points. Sur cette toile de fond, il n'est guère aisé de donner une définition universelle des exploitations paysannes familiales.

La FAO dressait une définition plutôt stricte de l'agriculture familiale en considérant les exploitations dont la main d'œuvre est uniquement familiale (pas de salariat), tout comme la décision, le capital et le foncier. D'après l'Union Suisse des Paysans (2014), partenaire de la FAO pour l'année de l'Agriculture Familiale en 2014, les exploitations agricoles peuvent relever de plusieurs aspects qui recouvrent cette notion (par opposition à l'agriculture industrielle et aux exploitations agricoles publiques) en rendant la définition d'autant moins stricte :

- La compétence décisionnelle est entre les mains de la famille exploitante.
- La famille exploitante assume les risques.
- Les membres de la famille accomplissent la plus grande partie du travail.
- La famille dispose des terres exploitées, qu'elle en soit propriétaire ou par un bail à ferme.
- Le capital financier est en grande partie mis à disposition par la famille ou des bailleurs de fonds classiques, mais pas par des investisseurs institutionnels.
- Le revenu de la famille provient en majorité de l'activité agricole.
- La vie de famille est mêlée à celle de l'exploitation.
- L'exploitation est transmise à un descendant.

La commande faite en 2012 au Cirad par l'AFD (Bélière et al. 2013), le Ministère des Affaires étrangères et le Ministère de l'agriculture visait, à travers l'analyse de la littérature institutionnelle et scientifique à « clarifier les terminologies utilisées, la réalité que recouvre l'agriculture familiale dans les pays en développement et son impact sur la sécurité alimentaire et le développement durable », ce qui était effectivement nécessaire. Pour l'équipe de recherche l'agriculture familiale (*family farming*) désigne une des formes d'organisation de la production agricole regroupant des exploitations caractérisées par des liens organiques entre la famille et l'unité de production et par la mobilisation du travail familial excluant le salariat permanent. Ces liens se matérialisent par l'inclusion du capital productif dans le patrimoine familial et par la combinaison de logiques domestiques et d'exploitation, marchandes et non marchandes, dans les processus d'allocation du travail familial et de sa rémunération, ainsi que dans les choix de répartition des produits entre consommations finales, consommations intermédiaires, investissements et accumulation. Cette définition exclut de fait la taille (trop variable) et ne les confond pas avec les "petits producteurs", les finalités poursuivies, les logiques et rationalités économiques. Les exploitations familiales sont ici opposées aux entreprises agricoles et aux exploitations patronales.

Enfin, les sociologues apportent un autre regard (Hervieu et Purseigle, 2011) sur l'agriculture familiale, en la distinguant de l'agriculture de firme et de l'agriculture de subsistance. Ils montrent que 4 formes d'agriculture familiale existent, avec des degrés divers d'intégration de la famille dans le travail, le capital et les processus de décision : l'agriculture familiale paysanne, l'agriculture familiale diversifiée, pluriactive et territoriale qui est la forme traditionnelle et contemporaine que nous connaissons, l'agriculture familiale spécialisée et standardisée, et l'agriculture familiale sociétaire, cette dernière étant exclue des définitions dans les autres cas.

Partant de cette variété de définitions, nous retenons, en nous centrant sur la zone européenne qui nous occupe, plusieurs dimensions incontournables de l'agriculture familiale en acceptant notamment:

- un rapport travail familial/capital familial plus ouvert ;
- la présence d'autoconsommation, comme mise en avant par Bélières et al. (2013) ;
- un lien avec les indicateurs classiques de description des exploitations : travail, capital, taille et orientation de production, statut juridique, bien que difficile à établir pour les deux derniers cas.

## **I.2 Exploitations familiales en France et en Serbie : analogies et différences**

Si l'on reprend à présent les principales caractéristiques des définitions autour de l'exploitation familiale et que nous les appliquons aux deux pays, nous pouvons observer à la fois des similarités et aussi des différences marquantes.

### ***I.2.1 Les exploitations familiales en France : un modèle encore dominant mais en évolution***

Aucune définition claire de la notion d'exploitation familiale n'existe en France, bien que ce type d'exploitation ait été mis en avant maintes et maintes fois, tant par les politiques que par la profession agricole elle-même, depuis la loi d'orientation de 1960. Ainsi que nous l'avons évoqué auparavant, cinq critères peuvent être utilisés pour identifier le caractère familial en agriculture, sans qu'aucun ne cerne parfaitement la notion : le travail fourni, la taille de l'exploitation, l'orientation de production, le statut juridique et la détention du capital, la part d'autoconsommation. Pour le dernier (part d'autoconsommation), aucune donnée quantitative n'existe en France. Nous nous contenterons donc d'une approche à partir des quatre autres pour quantifier l'agriculture familiale.

Critère définissant le statut "familial"	caractéristique	1988		2010	
		Qté	%	Qté	%
Travail	Seulement la famille (en UTA)	1 385 000	<b>84 %</b>	537 000	<b>71 %</b>
	Main d'œuvre familiale (personnes)	1 857 000	<b>92 %</b>	783 000	<b>81 %</b>
	Exploitations	953 000	<b>94 %</b>	423 000	<b>86 %</b>
Statut juridique	Exploitation individuelle	946 000	<b>93 %</b>	340 000	<b>69 %</b>
	Sociétés familiales			109 444	<b>22 %</b>
Taille	Nombre de Petites exploitations (RICA) (< 25 000 € PBS)	477 000	<b>47 %</b>	178 000	<b>36 %</b>
	SAU des petites exploitations RICA	4 358 000	<b>15 %</b>	1 865 000	<b>7 %</b>
	Poids des petites exploitations en PBS		<b>7 %</b>		<b>3 %</b>
	Poids des petites exploitations en UTA		<b>22 %</b>		<b>13 %</b>
Orientation de production	Polyculture élevage (RICA) (cedex 6184)	199 000	<b>19.6 %</b>	61 400	<b>20 %</b>
Auto-consommation	significative				

source : AGRESTE

Tableau 1 : l'agriculture familiale en France

Les chiffres pour l'agriculture Française (2010) esquissent un contour large de l'agriculture familiale. Si l'on s'en tient au travail, l'agriculture familiale est encore largement majoritaire en France, près de 90 % des exploitations n'utilisent que de la main d'œuvre familiale non salariée (même si, mesuré en UTA, le travail familial ne représente lui que 70 % de la main d'œuvre agricole, il reste très dominant).

Il en est de même si l'on considère les statuts juridiques, au sens étroit (exploitation individuelle, comme au sens élargi, incluant les sociétés familiales (sociétés détenues entre membres d'une famille), de 70 à 90 % des exploitations entrent dans cette catégorie.

Par contre, si l'on prend en compte la taille, nous voyons que la notion de petite exploitation (au sens du RICA, basée sur la Production Brute Standard (PBS), inférieure à 25 000 €), même si elle reste significative en nombre (36 % des exploitations), ne couvre sans doute pas le concept d'agriculture familiale convenablement. Sans doute la quasi totalité des petites exploitations sont familiales, mais incontestablement, un nombre plus important encore de ces exploitations familiales sont moyennes ou grandes. Le poids dans la SAU française, comme dans le volume de production, des petites exploitations est d'ailleurs maintenant réduit à une portion infime (7 et 3 %). Cette imparfaite caractérisation des exploitations familiales par la taille se voit aussi en prenant en compte l'orientation de production. En retenant comme critère qu'une exploitation familiale reste basée sur la polyculture-élevage, en raison de la logique agronomique et environnementale, ces exploitations ne représentent en 2010 que 20 % des exploitations françaises. Ce qui à nouveau mésestime sans doute grandement la notion de familiale...

On voit donc que l'absence de définition claire empêche une caractérisation précise de la notion d'exploitation familiale en France. Mais l'on peut cependant affirmer que la dimension familiale des exploitations agricoles demeure très forte et très dominante : plus de 70 % du travail et des exploitations gardent un côté familial.

Mais plus encore, on voit aujourd'hui que l'évolution des exploitations amène sans doute à "élargir" le concept original et actuel retenu dans les classifications internationales (comme celui de la FAO, 2013). Car les exploitations familiales françaises se répartissent maintenant dans plusieurs sous ensembles si l'on retient les deux derniers critères initialement identifiés : finalité de la production, détention du capital. Ainsi, la finalité productive, même si elle n'est pas quantifiée aujourd'hui, peut s'interpréter. Dans le concept initial d'exploitation familiale, l'autoconsommation joue un rôle non négligeable dans la logique productive. Il est ainsi probable qu'une partie des petites exploitations françaises, compte tenu de leur marginalité dans la production totale, soit tournée de façon non négligeable vers l'autoconsommation. Mais cela ne représente pas plus du quart du total des exploitations sans doute. Alors que du coup la majorité des exploitations familiales françaises consacre l'essentiel de leur activité à la commercialisation de leurs produits, expliquant du coup la spécialisation observable, tout comme l'accroissement de taille. Avec sans doute des impacts sur les paysages et territoires.

De même, l'évolution des exploitations familiales en France a fait apparaître une catégorie d'exploitations sociétaires familiales (la grande majorité des sociétés agricoles reste à capitaux familiaux et sans main d'œuvre salariée). La distinction patrimoine familial - patrimoine productif, l'apparition des notions d'entrepreneur ou d'associé - exploitant au lieu d'agriculteur ou paysan, d'entreprise au lieu d'exploitation, ne sont que les traductions visibles de changements réels, qui ont incontestablement des répercussions économiques et sociologiques quant à l'acceptation du caractère "familial" des exploitations.

Si elle reste dominante, l'exploitation familiale française évolue donc considérablement depuis plus de trente ans. La tendance à la diminution globale est forte et continue. La comparaison 1988 - 2010 montre que l'agriculture familiale recule, plus que l'agriculture dans son ensemble. De même, deux caractéristiques initialement attachées à la dimension familiale se sont "élargies" : la part produite consacrée à la commercialisation est devenue très dominante, celle dédiée à l'autoconsommation marginale, entraînant dans de nombreux cas un accroissement de la taille des exploitations et une spécialisation des systèmes de production pour accompagner cette ouverture vers le marché ; la dimension familiale a englobé un statut juridique sociétaire qui semble une ouverture vers l'agriculture d'entreprise. Peut-on pour autant parler d'érosion du modèle familial ? Il semble complexe de répondre rapidement à cette question, qui est cependant importante, sans aborder les différentes dimensions (économiques, environnementales, sociales) que sous entendraient un modèle familial, en

l'absence d'une définition claire et explicite de ce modèle familial et de ses attendus. Pour autant, la poursuite des tendances actuelles fera incontestablement reculer la part de cette agriculture familiale, tout en "élargissant" son concept initial.

Qu'en est-il de la Serbie, un des derniers pays de l'Europe du Sud Est à ne pas encore appartenir à l'Union Européenne ?

### ***1.2.2 La Serbie : un modèle familial sur la sellette***

Candidat à l'accession à l'Union Européenne depuis 2012, la Serbie est le plus grand pays des Balkans occidentaux par sa superficie et sa population. Il possède un territoire de 77 440 km<sup>2</sup> (environ 15 % du territoire français métropolitain), et compte environ 7,3 millions d'habitants, dont 55 % résident en zone rurale.





cartes 1 et 2 : la République de Serbie en Europe

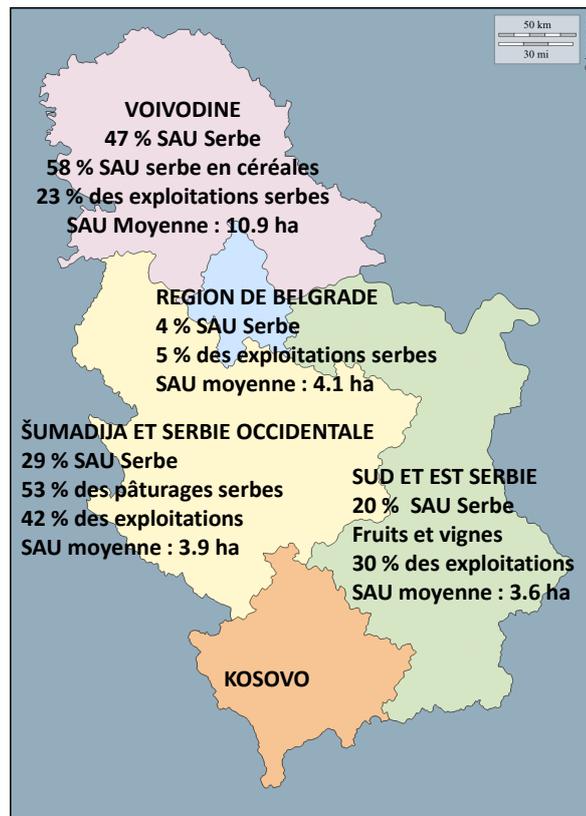
Le pays dispose d'environ 3,4 millions d'hectares de terres arables (recensement de l'automne 2012). On dénombre environ 630 000 exploitations agricoles, dont 77% exploitent moins de 5 ha, et moins de 1 400 exploitations de plus de 100 ha. Les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire représentent 16% du PIB, 20% de l'emploi, et 23% du total des exportations.

La Serbie est composée de deux ensembles géographiques distincts <sup>(2)</sup> :

- la Voïvodine au nord, dans la plaine pannonienne, séparée du reste du pays par la Save et le Danube, grande zone de plaine propice au développement des cultures (70 % de la SAU est en céréales), qui politiquement est une province autonome (avec gouvernement) de la République Serbe. La Voïvodine concentre près de la moitié de la SAU Serbe (1.609 000 ha) pour 23 % des exploitations.
- une région plus montagneuse dans le centre et le sud, entre Carpates à l'est et Alpes dinariques à l'ouest, propice à l'élevage, à la culture de fruits et de la vigne, où les structures agricoles demeurent très morcelées. Sur le plan agricole, elle est composée de deux régions : la Šumadija et la Serbie occidentale (1 014 000 ha), le Sud et de l'Est Serbie (678 000 ha). A noter que Belgrade et sa périphérie constitue une quatrième région agricole (136 000 ha).

<sup>(2)</sup> Le Kosovo est un Etat indépendant depuis 2008, mais non reconnu par la Serbie (et par 85 autres Etats de l'ONU, dont 5 Etats membres de l'UE). Il n'est pas intégré dans les résultats présentés ici.

## LA SERBIE AGRICOLE



source : d'après recensement  
carte 3 : les régions agricoles en Serbie

Lors du dernier recensement de 2012, l'exploitation familiale a été définie comme une structure où une famille ou des membres d'une famille sont engagés dans la production agricole (SAU supérieure à 0.5 ha ou production commercialisée, taille de troupeau minimum), sans main d'œuvre extérieure, avec un statut d'entreprise individuelle. Ce mode représente ainsi l'énorme majorité des exploitations serbes. Par analogie avec les données françaises, nous avons cependant essayé de produire le même tableau, en conservant tous les critères possibles.

Critère définissant le statut "familial"	caractéristique	1988		2012	
		Qté	%	Qté	%
Travail	Seulement la famille (en Unité de Travail Annuel UTA)		< 90 %	646 283	90 %
	Main d'œuvre familiale (personnes)	1 800 000	98 %	1 416 349	98 %
	Exploitations	630 000		628 552	99.5 %
Statut juridique	Exploitation individuelle	630 000	> 95 %	628 552	98 %
	Sociétés familiales		< 1%		<0.02 %
Taille	Nombre de Petites exploitations (RICA) (< 4 000 € PBS)		> 80 %	435 614	70 %
	SAU des petites exploitations RICA		70-75 %	2 830 849	82.4 %
Orientation de production	Polyculture élevage (RICA) (cedex 6184)		40 %	252 000	40 %
Auto-consommation	significative				

SOURCE : 2012, recensement, 1988, estimations à dire d'experts

Tableau 2 : l'agriculture familiale en Serbie

La Serbie est essentiellement une agriculture familiale. 98 % des exploitations agricoles sont familiales si l'on s'en tient à la main d'œuvre ou au statut juridique (recensement 2012). Toutefois, malgré ce chiffre très élevé, la réalité de la production marchande est sans doute moindre, car un pourcentage significatif de ces exploitations n'utilise pas un travailleur à temps plein (la différence entre main d'œuvre en personnes et en UTA le montre bien), signe de la faible valeur produite et commercialisée dans un nombre non négligeable d'exploitations. Et cette prédominance est demeurée lors des 30 dernières années, sans évolution spectaculaire. Des causes structurelles et conjoncturelles expliquent cette situation.

A la différence de certains de ses voisins, la Serbie n'a pas bouleversé son organisation productive avec le socialisme. Le modèle agricole "yougoslave" n'est pas parvenu à imposer une production basée sur l'entreprise d'état. Les exploitations individuelles depuis la fin de la

seconde guerre mondiale sont la clé de voute de la production (avec un modèle type et égalitaire promu en redistribuant les terres, sur la base d'une exploitation de 12 ha maximum). Des Agro-combinats d'état (production, transformation, commercialisation) ont bien été promus dans les années d'après guerre (1950-1970) avec un succès certain, mais en nombre limité (environ une centaine, distribués sur le territoire). Ils co-existaient avec les exploitations familiales, et étaient plus grands dans le Nord, où la géographie et les infrastructures sont plus propices à ce dimensionnement d'activités. L'idée était de les faire absorber progressivement les petites exploitations non rentables, tout en intégrant les dimensions amont et aval des exploitations. La Serbie a donc toujours connu un modèle agricole "familial".

La guerre durant la décennie 90 a profondément déstabilisé ces grandes entreprises, coincées entre l'hyperinflation et les prix agricoles volontairement maintenus bas. Elles ont après 2000 été privatisés et divisés en structures plus petites. Les parties les moins rentables de ces combinats (souvent la partie productive, cultures et animaux essentiellement) ont fait faillite, laissant sans emploi environ 600 000 personnes <sup>(3)</sup>. Seules subsistent aujourd'hui sous forme de compagnies privées 3 000 exploitations (200 ha en moyenne). Si elle a touché toutes les exploitations, la guerre avec son cortège de déstructuration des marchés et filières, associée à un embargo sévère pendant près de 5 ans (1992 - 1997), a finalement surtout déstabilisé de façon visible les grosses structures, que le mouvement de privatisation à partir de 2000 a parachevé. S'ils se sont aussi appauvris, les petits agriculteurs n'en sont pas moins restés agriculteurs.

La Serbie reste dès lors dominée par des exploitations familiales, de petite dimension, 5.4 ha en moyenne, avec un écart important entre le nord et les autres régions qui s'explique principalement par la géographie (relief, qualité des sols, infrastructures de communication) (cf carte). Et la SAU des petites exploitations (au sens du RICA) couvre plus de 80 % de la SAU serbe. 70 % des exploitations ont aujourd'hui une production potentielle inférieure à 4 000 €. Exploitation familiale rime ici par conséquent avec exploitation de taille réduite. Autre caractéristique de cette structuration, la proportion de polyculture élevage demeure élevée, avec 40 % des exploitations, et bien sûr à nouveau une polarisation géographique forte nord-sud. Bien qu'impossible à mesurer, une part significative de la production est sans doute non ou très mal commercialisée dans nombre de ces petites structures, conséquence de nombreuses incertitudes dans les exploitations : quoi produire, comment, à qui commercialiser ?

Cela explique sans doute la pluriactivité observée. Pour garder un niveau de revenu minimum, des membres de ces familles ont cherché un travail à l'extérieur. Même si la Serbie compte trois universités d'état agronomiques et plusieurs universités privées, la plupart des agriculteurs n'ont pas de formation. Leur âge moyen est par ailleurs élevé (59 ans au dernier recensement), confirmant la précarité de leur situation. La mentalité des agriculteurs, individualistes et peu enclins à travailler de façon mutualisée (peu de coopératives), limite les possibilités d'évolution. Dans la plupart des cas, les agriculteurs vendent leur production sans stocker (par manque de capacités de stockage), et ne transforment pas ou très peu leurs produits (manque d'infrastructures, plus de 80 % du lait produit est vendu aux laiteries).

A l'évidence donc, l'agriculture familiale modèle la Serbie. Elle a permis l'autosuffisance de la Yougoslavie, avec le "grenier à blé" de la Voïvodine, une production de fruits rouges parmi les plus importantes en Europe (cerises, framboises) et une filière animale performante dans les années 80. La situation est moins florissante aujourd'hui, de nombreuses filières,

---

<sup>(3)</sup> une partie des ha délaissés est convoitée par des investisseurs étrangers, mais une loi interdit pour le moment de vendre à des étrangers, même associés à des investisseurs locaux.

notamment animales, ayant été désorganisées par la décennie de conflits. La faible taille des structures et la faiblesse des industries de transformation commence à rendre la Serbie de plus en plus dépendante d'importations de son alimentation. Et questionne donc sur le modèle d'exploitation à promouvoir.

En évolution en France, confronté à des choix d'avenir en Serbie, le modèle d'exploitation familiale présente dans les deux pays des similarités et des différences intéressantes à souligner.

### **I.3 des évolutions semblables mais contrastées qui interrogent sur le concept**

En regard des principaux critères retenus pour caractériser le côté familial d'une exploitation, France et Serbie sont composées d'une agriculture essentiellement familiale. Travail, statut juridique y font en effet la part belle à la dimension familiale. Pour autant, et pour des raisons expliquées auparavant, des différences notoires séparent les deux pays, quant à la taille, l'orientation et l'insertion des exploitations dans l'économie marchande. Ces différences illustrent d'abord l'hétérogénéité de la notion "familiale", ou du moins l'insuffisante précision de la définition, qui rassemble des situations pourtant contrastées. Mais cette identité mal définie questionne encore plus sur les évolutions observées et souhaitables autour de l'agriculture familiale en Europe.

#### **1 - les différences interrogent sur le sens de la notion familiale**

La taille de l'exploitation est le premier critère distinguant les deux pays à l'intérieur du modèle familial. Si elle n'est pas considérée comme une notion suffisamment pertinente pour qualifier le côté familial (Bélières et al, 2013), il n'en demeure pas moins qu'en terme de caractérisation d'un modèle familial, chaque pays, comme peut-être l'Europe pour la PAC, devrait sans doute avoir une définition plus claire. Car il est aisément observable que l'accroissement continu en France de la taille des exploitations distend la notion de famille, en introduisant une dimension sociétaire croissante. Tout comme la trop petite taille de nombre d'exploitations en Serbie a le même effet par exclusion des membres de la famille de l'activité agricole. Il n'est donc sans doute pas possible d'ignorer la question de la taille si l'on souhaite promouvoir un modèle dit familial. Economiquement, mais aussi environnementalement tout comme socialement, la taille des exploitations est une notion incontournable à examiner si l'on veut promouvoir un modèle agricole durable (Union Suisse, 2014). Force est de constater l'absence de clarté sur cette question de la taille souhaitable, en France comme en Serbie.

Corollaire de la taille, l'orientation des productions différencie aussi les deux pays. Il semble évident d'observer que la spécialisation des exploitations va de pair avec leur agrandissement, ce qui explique du coup les chiffres enregistrés (20 % d'exploitations de polyculture - élevage en France, 40 % en Serbie). Si le côté familial ne peut pas manifestement être associé à l'orientation de production, il semble par contre aisément observable que la simplification des systèmes de production a des répercussions sur les dimensions sociales et environnementales des exploitations et des territoires. Si le modèle familial s'inscrit dans une logique de durabilité, il devient alors difficile d'ignorer à nouveau ce critère.

Enfin, côté le moins facile à mesurer, la finalité des exploitations constitue à nouveau une différence notable entre France et Serbie, tout en questionnant sur la dimension familiale. Il ne fait pas de doute qu'en France la part d'autoconsommation des exploitations familiales est marginale, au regard de la part commercialisée. Elle est sans doute plus significative dans les

très petites structures en Serbie, et même alors insuffisante dans certains cas, alors que la part commercialisée demeure faible. Si l'on s'en tient aux concepts, il est tout à fait logique, voire souhaitable, qu'une part de la production d'une exploitation familiale soit autoconsommée. Mais là encore, France et Serbie semblent aux deux extrêmes d'une logique non définie clairement pour cette dimension des exploitations familiales en Europe. L'autoconsommation semble plus vue comme un échec de l'activité que comme un élément incontestable, malgré souvent le gage de qualité que représente sans doute cette production. La déconsidération a même tendance à rendre résiduelle cette activité, au détriment d'une production marchande, même si celle-ci s'avère peu profitable. Ce fait est acté en France, l'autoconsommation ne subsiste sans doute que dans les très petites structures, devenues minoritaires. Il est sur la sellette en Serbie, où les petites exploitations sont sans perspectives claires.

Si les exploitations familiales dominent dans les deux pays, elles n'en sont pas pour autant clairement et parfaitement caractérisées, notamment sur les dimensions évoquées ci-dessus. Ce qui montre l'imparfaite définition de la dimension familiale dans les deux pays. Mais c'est en terme d'évolution que se posent les vraies questions.

2 - la disparition de notions essentielles semble le vecteur des changements en France et en Serbie

L'observation des changements depuis 30 ans dans les deux pays amène à un questionnement identique quant à la possible poursuite d'un modèle agricole basé sur la dimension familiale. En France, comme déjà évoqué, les changements de taille, de finalité et de statuts des exploitations dites familiales écornent de plus en plus l'identité familiale des exploitations. Sans préjuger de la gravité de cette distanciation, il semble nécessaire de questionner au moins sur le bien fondé d'une dimension familiale dès lors que les changements observés semblent rendre moins pertinente la notion. La logique de plus en plus productive semble laisser de côté des aspects importants de la dimension familiale. Au point d'avoir suscité en réaction des formes d'agriculture se revendiquant ouvertement en opposition (agriculture paysanne, agriculture durable, certaines formes d'agriculture biologique) (Via Campesina, 2010).

En Serbie, l'impasse dans laquelle semblent être bon nombre de petites exploitations, sans solutions pour envisager des voies d'avenir prometteuses, conduit à envisager une concentration probable et rapide des exploitations. Avec vraisemblablement des conséquences sociales compliquées, car la population active agricole appelée à disparaître ne sera pas ni remplacée pour les agriculteurs âgés, ni absorbée par les autres secteurs de l'économie comme cela a été le cas en Europe de l'Ouest dans les années 60. Et la modernisation envisagée entrainera probablement les mêmes conséquences qu'en France : distanciation avec le côté familial.

Dès lors, la question se pose très ouvertement de savoir si oui, et en quoi les politiques agricoles, tant nationales qu'Européenne, ont contribué à promouvoir un tel modèle. Pour terminer par se demander pourquoi serait-il intéressant de défendre un modèle familial en Europe ?

## **II Pour un modèle d'agriculture familiale durable, objet d'une véritable politique**

Si elle semble fragilisée en France et en Serbie, c'est peut-être parce que la notion d'agriculture familiale n'est pas assez intégrée dans les politiques agricoles conduites dans ces pays, tout comme dans l'Union Européenne. L'examen de ces politiques quant à la place faite à l'agriculture familiale confirme l'effet trompe l'œil que le discours politique affiche. Pourtant, la définition d'un contenu clair des enjeux d'une agriculture familiale en Europe pourrait se justifier pleinement pour relever les défis du 21<sup>ème</sup> siècle.

### **II.1 politiques agricoles en France et Serbie : la dimension familiale en prétexte**

D'une part, on observe en France que l'exploitation familiale semble avoir été promue en modèle unique de développement depuis les années 60 . Mais au delà du discours, les mesures n'ont pas franchement insisté sur la dimension familiale, voire maintenant s'ouvrent sur une agriculture d'entreprise. En Serbie, les crises liées à l'éclatement de la Yougoslavie, au conflit du Kosovo, puis à la situation des marchés financiers depuis 2008, ont entraîné des changements incessants de politique agricole, concomitants aux changements réguliers de Ministre de l'agriculture (tous les 2 ans environ), et n'ont pas promu le modèle familial. Au delà des effets d'annonce, la dimension familiale cherche son identité.

En France, l'articulation de la politique agricole nationale avec la mise en place de la Politique agricole Commune (PAC) Européenne a laissé une place à l'agriculture familiale dans le discours, sans toutefois l'ériger en modèle à promouvoir, ni mettre en place des mesures spécifiques (Loyat, 2013). Trois grandes étapes sont identifiables pour illustrer cette contradiction.

#### **1 - Les lois d'orientation de 1960 et 1962 : Les bases de la restructuration de l'agriculture familiale**

Avec l'avènement de la PAC, les lois d'orientation de 1960 et 1962, sans le dire ouvertement, sont centrées sur les exploitations familiales. Mais l'objectif n'est pas de les considérer comme "modèle", il est de les moderniser et de leur permettre de se développer pour entrer pleinement dans un marché commun. La politique des structures a notamment encouragé cette modernisation. L'intégration des exploitations dans l'économie nationale, l'objectif de parité entre l'agriculture et les autres secteurs d'activité passaient par la mise en œuvre de techniques modernes de production, et la politique visait à permettre de compenser les handicaps (y compris naturels) qu'elle connaissait. Les "outils" politiques (Indemnité Viagère de Départ, IVD, pour libérer des terres, Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) pour aider l'installation, apparition de formes sociétaires (GAEC), contrôle des terres agricoles via les SAFER vis à vis de cumuls, organisation des filières, de la recherche et du développement agricole), sont à la fois des leviers permettant à l'agriculture familiale de se maintenir par l'évolution, comme autorisant déjà l'apparition de formes plus complexes ou la disparition des plus petites structures, qui étaient forcément familiales.

Avec ce mouvement de modernisation, le côté "paysan" de l'agriculture s'est atténué (autarcie, autoconsommation, polyculture élevage), mais sans la citer, l'exploitation est restée le plus souvent à dimension familiale. Le statut du fermage, antérieur à ces lois de modernisation, avait déjà contribué à stabiliser la notion d'exploitation à dimension familiale. Toutefois, c'est l'exploitation vue comme une entité de production à deux actifs (familiaux, les deux conjoints) qui a souvent été promue, avec un encadrement par le haut (contrôle des structures,

éviction des aides pour les grosses structures,...) et par le bas (Surface Minimum d'Installation, SMI, distinction entre exploitations "professionnelles" et les autres, avec là aussi, éviction du système d'aide et d'encadrement pour les plus petites (double actifs, temps partiels, retraités,...). L'exploitation familiale n'est pas un "modèle", elle est une forme permise par les lois et les mesures adoptées. Mais elle n'est pas la seule. Et elle n'est pas présentée comme telle. Même le syndicalisme majoritaire (FNSEA, CNJA) n'a pas de définition explicite. Et la modernisation se traduit d'abord et avant tout par une disparition conséquente du nombre d'exploitations (division par 3 en 30 ans), en parallèle de l'émergence de formes d'exploitations s'éloignant déjà du caractère familial, en matière de capital, de travail, de système de production.

## 2 - La loi d'orientation agricole de 1999 et les CTE : les petites et moyennes exploitations, la multifonctionnalité

Toujours sans expression franche et directe de la notion d'exploitation familiale, la loi de 1999 est celle des 40 dernières années qui est la plus favorable à la dimension familiale. En instaurant un Contrat Territorial d'Exploitation (CTE), la France reconnaît trois notions essentielles dans l'évolution de l'agriculture et des exploitations qui en sont à l'origine :

- la multifonctionnalité,
- la prise en compte d'une dimension sociale et territoriale dans l'activité des exploitations,
- l'engagement contractuel à rémunérer des fonctions non directement productives.

En rupture avec les évolutions des 30 années précédentes, la loi de 1999 semble favorable à la défense des exploitations familiales de petite et moyenne dimension, alors que les mesures appliquées jusque là, tout en affirmant empêcher l'agriculture industrielle, ont plutôt encouragé l'accroissement et la disparition des exploitations ici ciblées.

Las, cette loi disparaîtra dans ses effets dès 2002, le CTE étant remplacé par le Contrat d'agriculture durable (CAD), aux effets plus limités (Urbano G., Vollet D., 2005). 50 000 exploitations seulement en auront bénéficié.

## 3 - Les dernières lois d'orientation et de modernisation (2005, 2010, 2014) : la perte de lien

Depuis, trois nouvelles lois sont venues modifier la politique agricole française. Le constat est simple : elles ne font plus référence, ni directement, ni indirectement, à l'exploitation familiale. Mieux même, la loi de 2005 ouvre explicitement la voie à une agriculture d'entreprise, dont le lien familial n'est plus du tout évident. Elle encourage d'ailleurs le travail salarié, qui là aussi, complique le maintien de la dimension familiale, puisque dans les acceptions strictes, le salariat en agriculture fait disparaître le critère familial. La dernière loi de septembre 2014 inscrit même comme priorité l'installation hors cadre familial, tant le renouvellement des exploitations est devenu problématique.

Compétitivité, performance à l'international, mais aussi liaison avec les territoires, qualité des produits et modes de production plus "amicaux" envers l'environnement sont promus. Sans que le côté familial ne soit rattaché à ces orientations.

Un rapide examen des politiques agricoles françaises des trente dernières années confirme donc que le concept d'agriculture ou d'exploitation familiale ne trouve pas de traduction concrète dans les mesures, même s'il n'est pas non plus ouvertement décrié. L'ouverture de 1999 aurait peut-être permis une inflexion, mais elle a été rapidement oublié. Et les faits sont là, les exploitations familiales disparaissent de manière continue.

Il en est de même en Serbie. L'exploitation familiale en tant que telle n'a jamais été directement aidée ou promue. La faiblesse ou l'absence de politiques structurelles ces vingt dernières années, tout comme la focalisation sur la partie marchande de l'agriculture, ne contribuent pas à la défense d'une dimension familiale. Il faut dire que la prégnance de ce type d'exploitations a peut-être rendu inutile la mise en avant de sa défense. Seules des activités que l'on peut retrouver dans les exploitations familiales, telles les activités non agricoles ou l'artisanat ont été encouragées dans certaines politiques, mais sans affichage explicite d'un "modèle" à maintenir.

En fait, les mesures prises envers l'agriculture ces dernières années, combinées à la situation difficile sur les marchés (prix agricoles bas, prix des intrants qui augmentent, crédit cher, même celui aidé par le Ministère), ont plutôt fragilisé les exploitations familiales, notamment celles qui, comme nous l'avons décrit, sont encore pour la plupart non insérées dans des logiques de marché. Ce sont en effet d'abord les activités marchandes qui ont été visées, tout comme les structures suffisamment grandes (taille minimum pour recevoir des aides). Du coup, un peu comme en France il y a cinquante ans, l'oubli ou la non formalisation de cette dimension d'exploitation rendent pour le moins incertain sa pérennité. Surtout quand on voit la taille de ces exploitations, et qu'on comprend que la mutation opérée dans les pays occidentaux à l'avènement de la PAC ne pourra pas se reproduire ici pour les exploitations les plus petites, les plus fragiles, faute de perspectives économiques en dehors de l'agriculture.

D'ores et déjà, l'absence de perspectives pour ces exploitations se traduit par une recherche de solutions en dehors de l'agriculture pour les agriculteurs.

La modernisation recherchée emprunte les mêmes voies que dans la plupart des pays : intensification, accroissement de la taille des exploitations, insertion dans l'économie marchande. Sauf que la politique agricole n'accompagne pas, faute de moyens, cette évolution. Ainsi, les infrastructures en milieu rural sont peu développées, surtout dans les régions centre et sud, compliquant encore davantage le développement de l'agriculture familiale (routes, commerces, écoles, crèches, transports publics,...) malgré l'orientation politique. Mais surtout, elle n'offre pas d'alternative aux exploitations et aux territoires défavorisés.

Il y a donc de grandes chances que la disparition d'un nombre important d'exploitations ne soit la réalité à venir. Et que la modernisation annoncée ne rende pas forcément viables les exploitations familiales qui s'y engagent.

En France comme en Serbie, l'exploitation familiale est donc souvent plus évoquée que réellement prise en compte dans les politiques agricoles. En fait les mesures de politique agricole sont orientées soit vers le soutien à la production, soit vers le soutien aux structures d'exploitation, sans caractériser la dimension familiale. En fait les politiques ne défendent pas ni ne promeuvent clairement la dimension familiale. Elles s'en servent plus de paravent que de véritable modèle à développer. Cela explique du coup l'érosion constatée. Ce constat au niveau des politiques nationales est confirmé au niveau européen.

## **II.2 La PAC ne remplace pas l'absence prise en compte de la dimension familiale des politiques nationales**

Alors qu'on aurait pu penser que les lacunes des politiques nationales pour défendre l'agriculture familiale pouvaient être compensées par l'échelon européen, nous allons voir qu'il n'en est rien, bien au contraire.

D'abord, l'absence de définition claire de la dimension familiale se retrouve au niveau européen, renforcée par les difficultés liées à la plus grande hétérogénéité des agricultures familiales au sein de l'Union Européenne. L'élargissement progressif de l'Union a même accru la diversité des caractéristiques de la dimension familiale rencontrée sur le territoire. Quand on regarde aujourd'hui les différences entre la France et la Serbie, on a un bon aperçu de cette hétérogénéité. Cela explique sans doute l'absence de définition claire. Mais cela n'empêche pas de rechercher dans quelle mesure la PAC a favorisé ou non cette dimension. Là aussi, en se focalisant sur les grandes évolutions de la PAC, il est possible de mesurer la place faite à l'agriculture familiale.

### **1 - La PAC de 1962 : un modèle unique de développement amorçant le déclin**

A l'instar des politiques nationales, la mise en place de la PAC n'a pas focalisé son attention sur la dimension familiale, mais a principalement agi sur elle. Les principales mesures qu'elle a instaurées ont dès le départ concentré leurs efforts sur l'accroissement de la production, en encourageant l'intensification et la modernisation des exploitations. La garantie de prix illimitée procurée par les Organisations communes de marché (OCM) sur les principales productions agricoles, appuyée par une protection de concurrence (la préférence communautaire) ont été des moteurs efficaces de l'accroissement des structures d'exploitation. Le marché unique a donc généré le début la disparition des petites exploitations familiales en se concentrant sur l'agriculture destinée aux marchés. Le relais apporté par la partie structurelle de la PAC, même si celle-ci a été minoritaire par rapport aux mesures de marché, a cependant contribué à renforcer le mouvement de modernisation - intensification.

La très rapide progression de la production a sans doute été un gage du succès de cette politique, mais a aussi entraîné rapidement une évolution de la structure des exploitations, fragilisant la dimension familiale et condamnant les exploitations les plus faibles.

### **2 - La réforme de 1992 : l'occasion manquée**

Après trente ans de politique de soutien des prix de marché via les OCM, et d'interventions dans les échanges internationaux pour protéger la production intérieure, le niveau de surproduction atteint dans les grandes productions a conduit l'Union Européenne à revoir sa politique pour tenter de maîtriser ses dépenses. Le passage d'un système de soutien illimité par les prix de marché à des aides directes au producteur aurait pu être une occasion de faire référence à une dimension familiale sur laquelle les aides se seraient concentrées. Il y a eu un début de débat, mais le commissaire Européen de l'époque, l'Irlandais Mac Sharry, a dû admettre le maintien d'aides proportionnelles à la quantité produite, sans limitation de taille. L'occasion de défendre un modèle familial, à dimension définie, n'a pas été retenue. Et la poursuite de la disparition d'exploitations familiales s'est poursuivie partout en Europe.

### **3 - La réforme de 1999 : une ouverture, mais timide, pour l'agriculture familiale**

Le concept de multifonctionnalité est aussi apparu au niveau Européen à la fin des années 90, et sa traduction dans la PAC a engendré le second pilier de ladite PAC, en faveur du développement rural. Si cette évolution peut être considérée comme favorable au maintien d'exploitations familiales par les mesures qu'il encourage, il n'a pas rivalisé avec le premier pilier, largement dominant en matière d'enveloppe budgétaire, et poursuivant le soutien

illimité à la production à partir d'aides directes. L'agriculture familiale n'est toujours pas une notion clairement supportée par la PAC. La diminution du nombre d'exploitations se poursuit partout en Europe.

4 - La réforme de 2003 : découplage des aides, mais pas de ciblage sur les exploitations familiales,

L'instauration du découplage des aides, pour suivre les règles du commerce mondial, ne change pas fondamentalement encore une fois les choses. Il n'y a toujours pas d'identification d'un modèle d'exploitation que l'Europe souhaite promouvoir ou défendre. Ni de limitation dans l'attribution des aides découplées. La proportionnalité du niveau d'aides avec la taille de l'exploitation continue donc à favoriser la concentration d'exploitations, et à réduire le nombre d'exploitations familiales. Les aménagements apportés en 2008 et 2014 n'apportent pas de nouveauté.

A l'instar des politiques nationales, la PAC ne porte pas le modèle familial, bien qu'il soit parfois mis en avant dans les arguments. L'absence de définition claire des divers modèles d'agriculture familiale en Europe, tout comme l'inexistence de mesures politiques sur la défense de cette dimension en sont des preuves tangibles. Seule l'instauration du second pilier a ouvert une voie timide à une prise en compte de l'exploitation familiale. Mais la prédominance de préoccupations marchandes, et le maintien d'un soutien proportionnel à la quantité produite, même avec le découplage, a pris le pas sur l'encouragement de la multifonctionnalité implicite de l'agriculture familiale. Le résultat est sans équivoque : l'agriculture familiale recule, dans tous les pays membres. Pourtant, l'intérêt du maintien de ce modèle existe.

### **II.3 l'intérêt de défendre une agriculture familiale**

Si, en France comme en Serbie, la défense de l'agriculture familiale apparaît plus inscrite dans les justifications que dans les textes et mesures, il n'en demeure pas moins que c'est une notion encore fortement mise en avant. Chaque utilisateur y rattache en effet des valeurs particulières. Mais sans prendre en compte une vision complète. Le flou dans les définitions et du coup, l'absence de mesures spécifiques promouvant l'agriculture familiale dans son ensemble, appellent donc une clarification si l'on souhaite maintenir cette notion comme souhaitable pour l'agriculture.

Pour prendre en compte réellement la notion d'exploitation familiale dans une politique agricole, il convient alors de pouvoir en donner une définition complète. Quitte à l'adapter à chaque situation nationale ensuite. Si elle doit devenir un modèle, une référence en matière d'unité de production, l'agriculture familiale doit ainsi aujourd'hui, devenir une notion beaucoup plus clairement caractérisée.

Or si elle a un sens en tant que concept à promouvoir, l'agriculture familiale doit donc, sans aucun doute aujourd'hui, épouser les critères que l'on trouve le plus souvent cités comme définissant l'agriculture exemplaire : ceux d'une agriculture durable. Sans refaire ici bien sûr tout l'argumentaire autour d'une agriculture durable, rappelons qu'on peut la caractériser à la fois sur les trois champs de la durabilité (économie, environnement, social), ou par des propriétés (viable, vivable, transmissible, reproductible) (Landais, 1998). Croiser les caractéristiques d'une agriculture durable et de l'agriculture familiale semble alors une nécessité pour cerner les spécificités à mettre en avant. Abordons rapidement les liens par rapport aux "piliers" de la durabilité, pour souligner les caractéristiques que devrait épouser l'agriculture familiale afin d'en faire un pivot.

1) exploitation familiale et économie :

La viabilité recherchée, pour conserver un côté familial, doit obligatoirement aborder un critère de dimension économique, et son corollaire souvent, un statut juridique. L'éloignement de la dimension familiale qu'entraînent l'accroissement de taille et le changement de statut juridique doit être canalisé, donc la notion de taille devrait être limitée, encadrée, pour conserver le critère familial.

De même, dans une acception plus grande de la logique productive, la part d'autoconsommation à prendre en compte dans les finalités, la place de circuits courts et de première transformation pour améliorer la valorisation, plus de diversification sont des caractéristiques qui doivent être mises en avant dans les exploitations dites familiales.

## 2) exploitation familiale et environnement :

Le caractère reproductible qu'appelle la dimension environnementale a permis là aussi à mieux caractériser les systèmes de production compatibles avec la durabilité (Zahm, 2011) . La concentration et la spécialisation qu'ont connues les exploitations en France, que l'on promeut en Serbie comme voie d'avenir, ont montré leurs limites environnementales sur pratiquement tous les plans (consommations de ressources non renouvelables, dégradation des milieux, perte de biodiversité). Et la concomitance de ces évolutions avec celle des tailles et statuts d'exploitations a aussi montré le possible lien entre dégradation environnementale et perte du caractère familial (Gambino et al., 2012).

Dès lors, la connexion avec la performance environnementale est une dimension évidemment applicable à l'exploitation familiale, que la multifonctionnalité, la poly-activité (à l'intérieur de la sphère agricole, comme entre activités agricole et non agricole), la notion de service écologique (Aznar, 2007), contribuent à expliquer et rendre visibles, voire mesurables. Et sans oublier l'agriculture biologique, qui est quasi exclusivement familiale (Agence bio, 2014), en raison sans doute de sa liaison plus étroite avec l'ensemble de la vie de l'agriculteur et de sa famille, et pas seulement sa dimension environnementale.

## 3) exploitation familiale et dimension sociale :

La dimension sociale de l'exploitation familiale est comprise dans sa qualification : relier la famille à l'exploitation contient intrinsèquement une dimension sociale plus riche et complexe à analyser que dans une entreprise "capitaliste" (Lamarche, 1994). Son inscription dans une logique de durabilité soulève de nombreuses discussions et débats, dans lesquels la place des jeunes et des femmes au sein des exploitations, le rôle du travail familial, la question des successions, la notion de qualité de vie et enfin les liaisons avec une dimension paysagère et territoriale, sont les principaux thèmes abordés (Bélières et al, 2013).

Incontestablement la coexistence d'activités productives avec une dimension familiale complexifie l'étude de la dimension sociale, qui doit à la fois regarder le côté "exploitation", mais aussi le côté "familial" pour aborder des notions de durabilité sociale. Mais cette difficulté rend aussi plus prégnante la nécessaire prise en compte de cette durabilité sociale dans les objectifs d'une exploitation. Evidemment, l'interaction exploitation - famille doit aussi prendre en compte, d'un continent ou d'un pays à l'autre, l'extrême diversité de la définition même de la famille.

Tout n'est pas bien sûr clairement établi, et de nombreux travaux se penchent sur la caractérisation des exploitations en matière de durabilité (Zahm, 2011), mais l'adéquation entre la dimension familiale et la durabilité ne semble pas un obstacle majeur. Autrement dit, qu'elle soit familiale ou non, il est admis aujourd'hui que l'agriculture doive tendre vers la durabilité. Donc l'agriculture familiale n'échappe pas à cet objectif. Mais des points de débats demeurent quant à la primauté que conférerait le côté familial en matière de durabilité. Et peu de travaux se sont pour le moment penchés sur cette liaison. Les réponses partielles observées

à ce jour vont plutôt dans le sens d'une meilleure adéquation possible entre durabilité et exploitation familiale qu'entre durabilité et agriculture industrielle...

L'agriculture familiale est donc doublement victime des contradictions ou manques dans nos réflexions. D'un côté, elle est utilisée comme une sorte de paravent dans les choix politiques, sans qu'elle soit clairement identifiée et soutenue, voire même elle est parfois finalement désavantagée par ces politiques. L'absence de définitions claires de ses contours nuit à sa prise en compte dans les politiques, sans savoir si c'est complètement volontaire de maintenir le flou.

La dimension familiale est par ailleurs bien rattachable à des notions de durabilité, et par conséquent il semblerait utile de promouvoir cette famille d'agriculture. Mais la caractérisation des différents piliers de la durabilité en matière d'agriculture familiale n'est pas toujours explicite. Le problème de la dimension familiale, c'est qu'elle n'aborde jamais toutes les dimensions de la durabilité dans les acceptions qu'elle prend, ni ne les décrit précisément. Seul aujourd'hui un affichage clair à la fois de sa définition comme des ses caractéristiques en matière de durabilité permettrait de mieux la considérer, voire de la défendre, tant elle semble sur la sellette.

En France comme en Serbie, le constat de la primauté, mais de la réelle menace de l'agriculture familiale appelle des réponses tant scientifiques et techniques que politiques pour pouvoir assurer un avenir à ce modèle d'exploitation.

## **CONCLUSION :**

S'il est présenté comme un fondement de leur modèle agricole, le concept d'agriculture familiale demeure insuffisamment défini en France comme en Serbie. La finalité, la taille, le statut, le travail et même le système de production devraient être mieux définis pour caractériser le modèle familial, en France comme en Serbie. Il n'en demeure pas moins dominant dans les deux pays, en retenant les caractéristiques les plus couramment admises. Mais il est confronté à des changements qui le remettent en cause, pour des raisons différentes, dans chaque pays.

Alors que les politiques agricoles des deux pays, tout comme la PAC, affichent souvent une volonté de promouvoir ce modèle, il est facile de voir que les mesures prises dans les programmes des politiques œuvrent peu en faveur de l'agriculture familiale, à l'échelon national comme au niveau Européen. Ce qui explique du coup leur fragilité. Le constat posé par cette remise en cause renvoie à la question de l'intérêt de défendre un tel modèle. Pourtant, dès lors qu'il est défini en regard de la notion de durabilité, il semble une voie intéressante pour caractériser la voie à suivre. La question de savoir pourquoi les politiques, tant nationales qu'Européenne, ne font pas de la défense et la promotion de l'agriculture familiale une priorité plus grande qu'un simple affichage, renvoie finalement aux contradictions des choix à faire pour l'agriculture de demain. Entre compétitivité et agroécologie, il n'est peut être pas aisé de définir un modèle d'exploitation qui conjugue ces deux aspirations. A moins d'être capable de définir des priorités assignées à l'agriculture qui ne soient plus une affaire de spécialistes, mais une question de société abordée collectivement. Cela semble un défi, sans doute, mais surtout une nécessité si l'on veut redonner un sens à notre modèle agricole et alimentaire.

## Références :

Agence bio, Chiffres clés, l'agriculture biologique, ses acteurs, ses produits, ses territoires, édition 2013, 240 p.

Agreste, données recensement 2010, <http://agreste.agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2010>.

Aznar O., Bretière G. & Herviou S., 2007. Agriculture de service et services environnementaux : lien avec les politiques agricoles et rurales. *Ingénieries* (n°Spécial FEADER), pp. 79-89.

Bélières JF., Bonnal P., Bosc PM., Losch B., Marzin J., Sourisseau JM., avec contribution de Baron V. et Loyat J., 2013a. Les agricultures familiales du monde - Définitions, contributions et politiques publiques, rapport d'expertise CIRAD commandé par l'AFD, le Ministère des Affaires Etrangères et le Ministère de l'Agriculture, 306p.

Campagne AIAF, Année internationale de l'agriculture familiale. 2013. Site web international, URL : <http://www.familyfarmingcampaign.net/> (état au 22 février 2013).

Ceranic, S. Maletic, R, Smiljic S., 2009, Privatization and future directions in restructuring of agro business of republic Serbia. Avacongress, International congress on the aspects and visions of applied economics and information, Debrecen, [www.avacongrss.net](http://www.avacongrss.net)

Coordination SUD, 2007, Défendre les agricultures familiales : lesquelles, pourquoi ? Résultats des travaux et du séminaire organisé par la Commission Agriculture et Alimentation de Coordination SUD, le 11 décembre 2007.

Cochet H. , 2008, Vers une nouvelle relation entre la terre, le capital et le travail. Études foncières, n° 134, p. 24-29.

Ferraton, N. ; Touzard I., 2009, Comprendre l'agriculture familiale. Diagnostic des systèmes de production. Versailles Cedex, Editions Quae ; Gembloux, Presses agronomiques de Gembloux et Wageningen : Centre Technique de Coopération Agricole et Rurale CTA.

FRM, Forum Rural Mondial. 2009. Document conceptuel de la campagne en faveur de l'Année Internationale de l'Agriculture Familiale AIAF.

Gambino M., Laisney C., Vert J., (coord), 2012, Le monde agricole en tendances. Un portrait social prospectif des agriculteurs. Centre d'études et de prospective, SSP, Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire, 118 p.

Hervieu B., Purseigle F., 2011, Des agricultures avec des agriculteurs, une nécessité pour l'Europe, Projet, n°321, pp 60-69.

Hervieu B., Purseigle F., 2013. Sociologie des mondes agricoles, Ed Armad Collin, collection U, 320 p.

Lamarche H. 1994. L'agriculture familiale. Du mythe à la réalité. Tome 2. . Paris: L'Harmattan, 300 p.

Landais E., 1998, Agriculture durable : les fondements d'un nouveau contrat social, courrier de l'environnement, n°33, pp 23- 40.

La Via Campesina, 2010, L'Agriculture familiale, paysanne et durable peut nourrir le monde. Djakarta, Septembre 2010. 19 p. <http://viacampesina.org/downloads/pdf/fr/paper6-FR.pdf>

Loyat J., 2013. Agriculture familiale et politiques publiques - Etude de cas France, in : Bélières JF et al., Les agricultures familiales du monde - Définitions, contributions et politiques publiques, rapport d'expertise CIRAD commandé par l'AFD, le Ministère des Affaires Etrangères et le Ministère de l'Agriculture, pp.176-186.

Maletić R, Ceranić S, 2011, Regional distribution of basic production capacities in agriculture of Serbia; *economis of Agriculture*, vol 58 ; p 151 -161 ISSN 0352 3462

Sourisseau J.-M., Bosc P. M., Fréguin-Gresh S., Bélières J.-F., Bonnal P., Le Coq J.-F., Anseeuw W. et Dury S., 2012. Les modèles familiaux de production agricole en question. Comprendre leur diversité et leur fonctionnement. *Autrepart*, 62: 160-181.

Statistical Office of the Republic of Serbia, 2014 : Census of Agriculture 2012 in the Republic of Serbia – Final results.

Statistical Office of the Republic of Serbia, 2014, Agricultural holdings by economic size and type of production in the Republic of Serbia, Labor force and activities of agricultural holdings.

Urbano G., Vollet D., 2005, L'évaluation du contrat territorial d'exploitation (CTE), Notes et études économiques, n°22, Février 2005, pp. 69-110.

Union suisse des paysans, 2014, Dossier Année Internationale de l'Agriculture Familiale 2014, 23 p.

Zahm F., 2011, De l'évaluation de la performance globale d'une exploitation agricole à l'évaluation de la politique publique agro-environnementale de la Politique Agricole Commune. Une approche par les indicateurs agro-environnementaux, Thèse en économie de l'agriculture et des ressources de l'Université Européenne de Bretagne, Agrocampus, école doctorale SHOS, 615 p.



Texte protégé par une licence Creative Commons-4.0 International  
Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification  
(<http://creativecommons.org/licenses>)